

# Compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2022

Présents : Nadine Barrau-Gomez, Gilles Breil, Julie Courthieu, Monique Dupré-Godfrey, Aurélie Mascarenc, Jérémy Loze, Guy Mercadié, Céline Pol, Monique Sengès,

Secrétariat : Joël Rozencwajg

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monique Dupré-Godfrey, Maire, à 18h00

## 1. Approbation du dernier compte-rendu

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

**Vote pour à l'unanimité**

## 2. Approbation du compte administratif (commune)

Mme Julie Courthieu présente le compte administratif 2021.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	181 599,80€	213 349,69€
	Section d'investissement	25 999,61€	26 259,05€
Reports de l'exercice 2020	Section de fonctionnement		45 644,13€
	Section d'investissement	146,07€	
	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>207 745,58€</b>	<b>285 252, 87€€</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	181 599,80€	258 993,82€
	Section d'investissement	26 145,68€	26 259,05€
	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>207 745,48€</b>	<b>285 252,87€</b>
Résultat net de l'exercice	Recettes - dépenses	<b>+ 77 507,39€</b>	

La situation financière de la commune poursuit sa stabilisation. Le résultat net dégagé permet de prévoir sereinement quelques projets, dont le plus important sera l'aménagement de dispositifs de ralentissements sur la D27. Il est important de continuer à dégager des excédents de fonctionnement, en veillant au plus près aux dépenses, d'autant que le contexte international actuel, et le résultat encore incertain à ce stade des élections présidentielles et législatives, recommandent la prudence, les montants des dotations pouvant être affectés par ces événements.

Certaines charges ont connu une baisse, liée, d'une part au nombre d'enfants scolarisés à Lissac (23 enfants fin 2021) mais aussi les fluides ont baissé, en régularisation d'une forte augmentation en 2020.

L'augmentation des charges incompressibles et sur lesquelles la commune n'a pas de marges de manœuvre

concerne le chapitre 12, qui concerne le personnel.

La loi du 27 décembre 2019 impose une **présentation au conseil municipal des indemnités perçues par les élus pour l'année écoulée** : le montant versé sur le compte 6531 s'élève à 15 635,22€ et comprend les indemnités aux élus (86% de ce montant) et les cotisations URSSAF, IRCANTEC, DGFIP en lien avec ces indemnités (14%). Le montant ayant été voté en 2020, ce poste ne change pas.

Les recettes sont stables en 2021. Certaines subventions n'ont pas été versées en 2021, et le seront en 2022.

Il importe donc de continuer sur cette lancée ; il conviendra dans le futur proche de rechercher d'autres sources de recettes, en lien avec les orientations de politique générale de l'Etat, de la Région et du CD09 : baisse de la consommation énergétique et rénovation vertueuse des bâtiments publics, acquisition de foncier...

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver et de voter le compte administratif.**

**Madame le Maire ne prend pas part au vote, conformément à la réglementation.**

**Vote pour : 9 (Madame le Maire ne prend pas part au vote)**

### **3. Approbation du compte de gestion (trésor public)**

Le compte de gestion, fourni par le comptable public, est un compte de constat. Il reflète les dépenses engagées (mandats) et les recettes (titres) perçues par la commune pour l'année qui vient de s'écouler. Il doit être en adéquation avec le compte administratif qui consiste en un compte-rendu des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur (le maire).

Le compte de gestion 2021, présenté aux élus, est en adéquation avec le compte administratif, qui vient d'être présenté. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion dont le résultat est le suivant :

#### **Résultat de l'exercice 2021**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	26 259,05€	213 349,69€	<b>239 608,74€</b>
<b>Dépenses</b>	25 999,61€	181 599, 80€	<b>207 599,41€</b>
<b>Résultat</b>	<b>259,44€</b>	<b>31 749,89€</b>	<b>32 009,33€</b>

#### **Résultats de clôture 2021**

	<b>Clôture exercice 2020</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2021</b>	<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021</b>
<b>Investissement</b>	-146,07€		+ 259,44€	<b>+ 113,37€</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 53 444,13€	-7 800€	+ 31 749,89€	<b>+ 77 394,02€</b>
<b>Résultat</b>	<b>+ 53 298,06€</b>	<b>-7 800€</b>	<b>+ 32 009,33€</b>	<b>+ 77 507,39€</b>

**Vote pour à l'unanimité**

#### **4. Approbation de l'affectation du résultat**

Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section des recettes d'investissement, afin de permettre l'équilibre du compte. Il est proposé d'affecter 19 000€ au compte 1068.

**Vote pour à l'unanimité**

#### **5. Vote des taux des taxes**

Madame le Maire rappelle que la taxe d'habitation n'est plus perçue par la commune directement et qu'elle a vocation à disparaître. Le mécanisme de compensation est opérationnel.

Les résultats de clôture de l'année 2021 étant suffisants pour financer les opérations envisagées en 2022 et une partie de 2023, il ne s'avère pas nécessaire d'augmenter les taux. La dernière augmentation remonte à 2018.

**Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes.**

**Vote pour à l'unanimité**

#### **6. Reversement de la subvention des coopératives scolaires au SIVE**

Lors d'un conseil d'école, les enseignants ont signalé que les subventions versées aux coopératives scolaires, de par leurs montants très variés selon les communes, ne permettaient pas une égalité de traitement de chaque école. Ils ne demandent pas une augmentation, mais la possibilité de verser ces subventions dans un « pot commun », afin qu'ils puissent eux-mêmes répartir les fonds.

En sa qualité de présidente du SIVE, Monique Dupré-Godfrey a proposé que les communes versent leur subvention coopérative scolaire au SIVE, qui reversera l'intégralité aux écoles selon la répartition qui sera souhaitée par les enseignants.

**Il est donc proposé d'approuver cette nouvelle modalité de versement aux coopératives scolaires.**

**Vote pour à l'unanimité**

#### **7. Vote des subventions accordées aux associations**

Les associations qui en font la demande et produisent un bilan de leur activité (obligation réglementaire pour percevoir une subvention publique) peuvent bénéficier d'une subvention, si la situation financière de la commune le permet.

Madame le Maire signale que l'APEV et la Boite à Artistes ont précisé ne pas vouloir de subventions cette année. L'association de chasse locale a souhaité une augmentation de la subvention, celle-ci n'étant précédemment que de 50€. Madame le Maire propose d'augmenter la subvention aux Coopératives Scolaires des écoles, qui sera donc versée au SIVE, et sera répartie entre les 3 écoles. Elle propose de répondre favorablement à la demande de l'association Mémoire de la Résistance Saverdunoise, qui rejoint les subventions versées au titre du devoir de mémoire à la FNACA. Enfin, madame le Maire a été sollicitée par le CLIC de Saverdun (association d'aide sociale aux personnes âgées du canton), dont la présidente est

madame Eychenne. Le CLIC connaît des difficultés financières, et sollicite cette année, en plus des communes de Saverdun et Mazères, et de la CCPAP, l'ensemble des communes. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Le CLIC est une structure indispensable d'accompagnement des personnes âgées en difficulté.

Enfin, elle propose de reconduire la subvention annuelle du Comité des Fêtes et du Fonds Unique Habitat (CD09).

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Comité des Fêtes de Lissac	2 750,00 €
Association Chasse	200,00 €
Coopérative scolaire (SIVE)	350,00 €
FNACA	50,00 €
Mémoire de la Résistance Saverdunoise	50,00 €
CLIC de Saverdun	200,00 €
Fonds Unique Habitat (CD09)	283,85 €
Total	3 883,85 €

**Il est proposé d'approuver le tableau d'attribution de subventions présenté au conseil municipal.**

**Vote pour à l'unanimité**

#### **8. Mise en place du RIFSEEP**

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2021, après débat, le conseil municipal a approuvé un projet de délibération concernant la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.). Ce projet de délibération a été présenté à la commission technique qui s'est tenue au Centre de Gestion de l'Ariège, le , et a recueilli un avis favorable. Il est donc proposé d'approuver la mise en œuvre du RIFSEEP, telle qu'elle a été délibérée le 20 décembre 2021.

**Vote pour à l'unanimité**

#### **9. Mise en place des Lignes Directrices de Gestion**

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2021, après débat, le conseil municipal a approuvé un projet de délibération concernant la mise en œuvre des lignes directrices de gestion. Ce projet de délibération a été présenté à la commission technique qui s'est tenue au Centre de Gestion de l'Ariège, le , et a recueilli un avis favorable.

Il est donc proposé d'approuver la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, telle qu'elle a été délibérée le 20 décembre 2021.

**Vote pour à l'unanimité**

## 10. Suppression et création de poste d'adjoint technique à 10h40

Lors du conseil municipal du 9 février 2022, il vous a été proposé d'augmenter le nombre d'heures effectuées par un adjoint technique, portant à 10h40 le nombre d'heures totales par semaine de cet agent. Suite à l'approbation du conseil municipal, le projet d'augmentation de volume horaire hebdomadaire a été présenté en comité technique au Centre de Gestion de l'Ariège, qui a recueilli un avis favorable.

Il est donc proposé d'approuver la mise en œuvre de l'augmentation du volume horaire, en supprimant le poste précédemment occupé par l'agent et en créant un nouveau poste à 10h40, dont une partie est consacrée à l'entretien du village.

**Vote pour à l'unanimité**

### 10 – Demande de subvention au FDAL (CD09), au FRI (Région), à la CCPAP

Il est proposé l'acquisition de matériel bureautique indispensable au bon fonctionnement de l'école et de la mairie. Par ailleurs, le SIVE devrait prochainement changer de siège (proposition sera faite au conseil syndical de s'installer à Lissac), il est nécessaire d'acquérir du matériel (2 PC portables). Madame le maire propose de solliciter le CD09, la Région et la CCPAP pour aide au financement, à hauteur de 80%. Cela représente le montant maximum qui peut être demandé, l'autofinancement devant être à minima de 20%.

Dépenses				Recettes		
Type de matériel	Cout HT	TVA	TTC	Financiers	%	Montant HT
Imprimante école	570,00 €	114,00 €	684,00 €	Autofinancement	20	943,00 €
Tablette école	140,00 €	28,00 €	168,00 €	CCPAP - fonds de concours	25	1 178,75 €
Housse de protection	10,00 €	2,00 €	12,00 €	FDAL - CD09	25	1 178,75 €
Copieur mairie	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €	FRI- Région	30	1 414,50 €
PC portable école/SIVE	440,00 €	88,00 €	528,00 €			
PC portable mairie et suite Office	655,00 €	131,00 €	786,00 €			
Logiciel Berger Levrault	400,00 €	80,00 €	480,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>4 715,00 €</b>	<b>943,00 €</b>	<b>5 658,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>4 715,00 €</b>

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les demandes de subvention présentée sur le plan de financement pour un montant total de 3772€, le reste étant de l'autofinancement. La TVA sera récupérée en 2024.

**Vote pour à l'unanimité**

## 11. Vote du Budget Primitif 2022

Le budget proposé par Madame le Maire tient compte :

- Des dépenses obligatoires (fluides, personnel, crédits en cours, amortissements...)
- De plusieurs projets pour 2022, dont l'important projet de mise en place de dispositifs de ralentissements sur la D27

### Personnel :

Ce budget tient compte de l'évolution mécanique des salaires des agents, d'une éventuelle augmentation du point d'indice (promesses électorales), de la mise en place du RIFSEEP, d'une éventuelle aide au financement de mutuelle et/ou prévoyance, d'une augmentation du nombre d'heures de la secrétaire, et des heures complémentaires pouvant être effectués par les agents.

### Crédits :

Deux crédits sont en cours, qui concernent tous deux les travaux d'aménagement de la traverse de la D27 effectués en 2012. A noter que le 4<sup>ème</sup> trimestre de versement de ces crédits a bien été prélevé en 2021, mais n'a pas été imputé que début 2022. Il convient donc pour cette année de compter 5 trimestres de versement de ces crédits. Madame le Maire rappelle que les inscriptions budgétaires se présentent ainsi : Compte de dépenses fonctionnement 66111 (intérêts) et le compte de dépenses d'investissement 1641 (capital)

Montant par crédit	Crédit traverse 1 (fin en 2032)	Crédit traverse 2 (fin en 2024)
Montant annuel	12046,84€	2107,40€
Montants des deux crédits		
	Intérêt (fonctionnement)	Capital (investissement)
Montant pour 2022	6800€	10987,15€
Montant restant	34865,87€	103444,72€
<b>Montant total restant dû en 2022</b>	<b>138 310,59€</b>	

### Amortissement

L'amortissement de la traversée du village s'élève à 14894€ par an. Ce montant est engagé sur le compte de dépenses de fonctionnement ainsi que sur le compte de recettes d'investissement. Cette opération se terminera en 2030. Il s'agit d'une opération dite d'ordre, qui reflète une écriture de constat sans aucun effet sur la trésorerie de la commune.

### Fluides

Eu égard au contexte international incertain, il semble prudent d'adopter une posture de « consommer moins, consommer mieux ». Ainsi, l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h du matin, à titre expérimental pour commencer, en vue d'être pérennisé.

La rénovation énergétique de la salle des fêtes en 2023 permettra de continuer dans cette dynamique.

## Projets

- Sécurisation de la traversée du village par la mise en place de dispositifs de ralentissements sur la D27. Ce projet, présenté à la population lors d'une réunion publique le 15 mars dernier, a recueilli un sentiment positif unanime. Le coût pour la première tranche (entrées nord et sud du village) s'élève en TTC à 29 604€ dont 80% (sur le HT) en demandes de subventions à l'Etat (DETR), Amendes de Polices (Département) et CCPAP. Autofinancement : 20%. Madame le maire précise qu'un surcoût est à envisager en phase amont (études), le CD09/l'Etat exigeant un levé topographique, qui nécessite l'intervention d'un géomètre. Le cabinet 2AU a lancé une consultation pour le choix du géomètre, fin le 8 avril. Le surcoût est estimé à 4000€ (fourchette haute) et sera incorporé à la demande de subventions de la deuxième tranche.
- Acquisition de matériel bureautique : 2 PC portables pour future mise à disposition SIVE, nouveau copieur mairie, imprimante école, tablette école. Le montant TTC s'élève à 5658€ dont 80% (sur le HT) demande de subventions à la Région, le Département, la CCPAP. Autofinancement : 20%
- La transformation du chêne de Lissac, déposé depuis 2019 place de la salle des fêtes en création artistique par le sculpteur Rico. Le montant TTC s'élève à 3000€, autofinancé à 100%.
- Une marge de manœuvre de 10000€ est prévue en cas de besoins urgents.

Les dotations sont en légère augmentation, mais elles baisseront vraisemblablement l'an prochain (baisse de population, recensement 2022). Ce budget reste donc très prudent. Il est équilibré sans augmentation de la fiscalité locale.

---

### **BP 2022**

-

**Fonctionnement : 260 392,76€**

**Investissement : 60 487€**

**Total : 320 879,91€**

---

**Vote : 9 pour, 1 ne prend pas part au vote (Céline Pol)**

### **12. Extinction nocturne de l'éclairage public**

Suite aux recherches effectuées par Joël Rozencwajg sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, le conseil municipal a approuvé lors du conseil municipal de décembre dernier l'arrêt de l'éclairage public nocturne. Gilles Breil s'étant renseigné auprès de la Régie, il précise qu'il convient de délibérer le souhait d'arrêter l'éclairage nocturne et la tranche horaire concernée. Il conviendra également de prévenir le SDE09 par mail, à titre informatif.

Il est proposé d'éteindre de 0h à 6h du matin, à compter du 2 mai 2022.

**Vote à l'unanimité**

### **13 – Questions diverses**

- **Organisation du secrétariat** : La secrétaire de mairie vient de La Tour De Criou un samedi sur deux pour deux heures le matin. Elle demande à madame le Maire s'il est possible qu'elle vienne le mardi après-midi à la place, après sa permanence de Saint-Quirc, eu égard au coût du carburant. Madame le Maire n'est pas contre, mais souhaite toutefois maintenir la permanence du samedi matin. Les élus seraient-ils d'accord pour tenir cette permanence ? Si les 10 élus sont d'accord, cela consistera en 5 samedis par an, voire moins si les mois de juillet/août ne sont pas concernés par le samedi.

Suite à l'accord des élus, Madame le Maire propose d'établir un planning.

- **Organisation des prochaines élections** : bureau de vote à la salle polyvalente (garderie) de l'école. Procurations encore possibles. Masques non obligatoires mais fortement recommandés. Idem pour gestes barrières. Gel sera disponible. Organisation de la salle samedi matin par Gilles et Guy, un plan de salle sera établi, identique à 2020. Prévoir le nettoyage de la salle dimanche soir après le vote, reprise de l'école le lendemain. Pas de souci pour le second tour, puisqu'en période de vacances scolaires.
- **Visites** d'Alain Rochet, et de la sous-préfète de Pamiers, Stéphanie Lefort, début mars. Madame Lefort a rencontré le directeur d'Enedis, et lui a fait part de notre souci de ralentisseur chemin du Cimetière. Enedis s'est engagé auprès de la sous-préfète de la mise en place du ralentisseur la deuxième semaine des vacances scolaires. Spie doit nous contacter. A suivre...
- Un **prochain conseil municipal** est à prévoir fin mai, début juin. A l'ordre du jour : la gestion du cimetière, mise en place d'un règlement, tarifs des cases du colombarium.
- **La séance est levée à 21h00**